



A Mary sur Marne, le 28 octobre 2011

LETTRE OUVERTE DES SALARIES DE L'IMPRIMERIE DIDIER MARY

Aux habitants du canton du Pays de l'Ourcq et aux 62 conseillers communautaires

Nous, salariés de Mary subissons notre 5eme plan de restructuration dans une entreprise qui s'est appelée tour à tour : Jean Didier, Quebecor, CirclePrinters et depuis le 10 octobre 2011 : H2D Didier Mary.

Ce nouveau « dégraissage » a fait de nombreuses victimes.

197 salariés sont licenciés sur 460 emplois avant la cession. Les victimes sont pour un grand nombre des familles issues du Canton et des personnes travaillant depuis plus de 20 ans sur le site.

La Communauté de Commune du Pays de l'Ourcq conscient des déboires présents et futurs que cela pourrait engendrer à mis en examen au conseil, la possibilité de racheter pour 1 400 000 Euros :

- **La pyramide Jean Didier, symbole encore luxueux du site.**
- **Une parcelle de terrain (3 hectares).**
- **Les accès et les commodités pour jouir du bâtiment enclavé.**

Est également compris pour cette somme l'abandon de la recette de la taxe professionnelle de la commune de Mary sur Marne (131 000 euros).

Nota : Les coûts d'entretiens sont de l'ordre de 80 000 € à l'année et un budget conséquent doivent être prévu pour une mise en conformité et remise en état.

Les élus de l'entreprise étaient jusqu'à la, entrés en négociations concernant le prix de la Pyramide pour permettre aux salariés licenciés de Mary sur Marne de percevoir une prime de retour à l'emploi et aider à la reprise en bon ordre de la société (ce qui à ce jour est respectée).

Le produit de la vente serait réparti de la manière suivante :

-400000 euros pour éponger les dettes du groupe (qui iraient dans les caisses de l'assureur AGS).

-1 million d'euros qui irait non pas aux seuls salariés de Mary mais aux salariés du groupe (y compris ceux des entreprises qui ne font pas parties du canton : Corbeil dans l'Essonne et Pontault-Combault).

Elus et salariés sont unanimes pour signifier aux 62 élus du Conseil Communautaire qu'il serait absurde d'acheter la Pyramide Jean Didier dans les conditions imposées si cela profite si peu aux salariés licenciés de Mary.

Vote du Conseil communautaire le 4 novembre 2011

à la salle des fêtes de Germigny sous Coulombs à 19 h30.

Les salariés licenciés du site d'impression Hélio –Offset de Didier Mary